

DÉROGATION MINEURE

95, rue Gauthier

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 12 mai 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 95, rue Gauthier à Repentigny, portant le numéro de lot 2 147 660, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 16 avril 2026.

L'objet de cette demande est de réduire la marge arrière à 6,35 m afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement exige une marge de 7,5 m minimum sur l'immeuble situé au 95, rue Gauthier, portant le numéro de lot 2 147 660.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois d'avril 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat